

Question présentée par la députée :

M^{me} Marion Sobanek

Date de dépôt : 2 novembre 2017

Question écrite urgente

Groupe équestre dans la police de proximité : Quels besoins et quelles priorités justifient la création d'un tel groupe ? A quel prix ?

J'ai appris, grâce à la communication de la police cantonale du 29 septembre 2017, la création d'un groupe équestre de huit policiers dans le cadre de la police de proximité. Dès 2018, huit policiers vont patrouiller dans la campagne genevoise sur des chemins difficiles d'accès. En collaboration avec une association qui gère un refuge pour des chevaux (Darwyn), la police espère, selon le communiqué, un contact plus chaleureux avec la population. Je comprends tout à fait l'attrait touristique d'une police montée (par exemple, la police montée canadienne) et le maintien des brigades équestres dans des villes ayant une longue tradition de ce type de police, bien qu'à Genève les touristes ne se promènent pas en masse dans la campagne genevoise, notamment sur des chemins difficiles d'accès.

En ce qui concerne la tradition d'une brigade équestre, on a rapidement abandonné les expériences antérieures. Même au XIX^e siècle, la pratique de la police montée n'a fonctionné, sauf erreur, que huit ans (de 1814 à 1816 et de 1860 à 1866).

Or, actuellement, nous nous trouvons dans un canton largement motorisé et dans un contexte budgétaire difficile. Le Conseil d'Etat demande à chaque département de veiller aux économies, aussi petites soient-elles. La police de proximité est actuellement en sous-effectif. Certains postes de police ne sont pas tous ouverts 24h/24 ; dans les Trois-Chêne par exemple, nous savons que, lors d'un incident à la frontière, la police peut difficilement répondre en urgence à d'autres demandes.

Dans ce contexte, beaucoup de citoyens ne comprennent pas la création d'une brigade qui remplace par conséquent des postes d'une plus grande

utilité ailleurs. Peut-être que l'aspect écologique et relationnel du projet justifie la création de ce groupe.

Je me permets donc de poser les questions suivantes, n'y ayant pas trouvé de réponses via les communications de la police :

- *A quels besoins spécifiques correspond la création d'un tel groupe ?*
- *Quelle priorisation justifie la création d'un groupe équestre pendant que d'autres pôles de la police manquent d'effectifs ?*
- *Quels vont être les coûts initiaux et les coûts de fonctionnement ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à mes questions.